



SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE **BOLLETTINO**

HOLY SEE PRESS OFFICE BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIÈGE PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHLS
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE SALA DE IMPRENSA DA SANTA SÉ
BIURO PRASOWE STOLICY APOSTOLSKIEJ دار الصحافة التابعة للكرسي الرسولي

N. 0086

Sabato 12.02.2005

Sommario:

◆ LETTERA DEL SANTO PADRE AI VESCOVI DI FRANCIA

◆ LETTERA DEL SANTO PADRE AI VESCOVI DI FRANCIA

LETTERA DEL SANTO PADRE AI VESCOVI DI FRANCIA

Pubblichiamo di seguito il testo della Lettera che il Santo Padre Giovanni Paolo II ha inviato al Presidente della Conferenza Episcopale francese, S.E. Mons. Jean-Pierre Ricard e a tutti i Vescovi di Francia, in occasione del 100° anniversario della legge di separazione tra Stato e Chiesa:

• LETTERA DEL SANTO PADREÀMgr Jean-Pierre RICARD

**Archevêque de Bordeaux et Président de la Conférence des Évêques de France
et à tous les Évêques de France**

1. Au cours de vos visites *ad limina*, chers Frères dans l'Épiscopat, vous m'aviez partagé vos préoccupations et vos joies de pasteurs, faisant apparaître les relations positives que vous entretenez avec les Responsables de la société civile, ce dont je ne peux que me réjouir. Lors de nos rencontres, j'avais eu l'occasion d'aborder avec vous la question des rapports avec les Autorités civiles, dans la perspective du centième anniversaire de la loi de séparation de l'Église et de l'État. J'avais d'ailleurs évoqué directement la question de la laïcité dans le discours que j'avais adressé aux évêques de la province de Besançon, le 27 février 2004.

2. En 1905, la loi de séparation de l'Église et de l'État, qui dénonçait le Concordat de 1804, fut un événement douloureux et traumatisant pour l'Église en France. Elle réglait la façon de vivre en France le principe de laïcité et, dans ce cadre, elle ne maintenait que la liberté de culte, reléguant du même coup le fait religieux dans la sphère du privé et ne reconnaissant pas à la vie religieuse et à l'Institution ecclésiale une place au sein de la société. La démarche religieuse de l'homme n'était plus alors considérée que comme un simple sentiment personnel, méconnaissant de ce fait la nature profonde de l'homme, être à la fois personnel et social dans toutes ses dimensions, y compris dans sa dimension spirituelle. Cependant, dès 1920, on sait gré au

Gouvernement français lui-même d'avoir reconnu d'une certaine manière la place du fait religieux dans la vie sociale, la démarche religieuse personnelle et sociale, et la constitution hiérarchique de l'Église, qui est constitutive de son unité.

Le centième anniversaire de cette loi peut être aujourd'hui l'occasion de réfléchir sur l'histoire religieuse en France au cours du siècle écoulé, considérant les efforts réalisés par les différentes parties en présence pour maintenir le dialogue, efforts couronnés par le rétablissement des relations diplomatiques et par l'entente scellée en 1924, souscrite par le Gouvernement de la République, puis décrite dans l'encyclique de mon Prédecesseur le Pape Pie XI, en date du 18 février de cette année-là, *Maximam gravissimamque*. Dès 1921, après des années difficiles, sur l'initiative du Gouvernement français, étaient déjà engagées de nouvelles relations entre la République française et le Siège apostolique, qui ouvraient la voie à un cadre de négociation et de coopération. Dans ce cadre, put s'engager un processus de pacification, dans le respect de l'ordre juridique, tant civil que canonique. Ce nouvel esprit de compréhension mutuelle permit alors de trouver une issue à un certain nombre de difficultés et de faire concourir toutes les forces du pays au bien commun, chacune dans le domaine qui lui est propre. D'une certaine manière, on peut dire que l'on avait ainsi déjà atteint une sorte d'entente au jour le jour, qui ouvrait la voie à un accord consensuel de fait sur les questions institutionnelles de portée fondamentale pour la vie de l'Église. Cette paix, acquise progressivement, est devenue désormais une réalité à laquelle le peuple français est profondément attaché. Elle permet à l'Église qui est en France de remplir sa mission propre avec confiance et sérénité, et de prendre une part toujours plus active à la vie de la société, dans le respect des compétences de chacun.

3. Le principe de laïcité, auquel votre pays est très attaché, s'il est bien compris, appartient aussi à la Doctrine sociale de l'Église. Il rappelle la nécessité d'une juste séparation des pouvoirs (cf. *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, nn. 571-572), qui fait écho à l'invitation du Christ à ses disciples: «Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu» (Lc 20, 25). Pour sa part, la non-confessionnalité de l'État, qui est une non-immixtion du pouvoir civil dans la vie de l'Église et des différentes religions, comme dans la sphère du spirituel, permet que toutes les composantes de la société travaillent ensemble au service de tous et de la communauté nationale. De même, comme le Concile œcuménique Vatican II l'a rappelé, l'Église n'a pas vocation pour gérer le temporel, car, «en raison de sa charge et de sa compétence, elle ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique» (Constitution pastorale *Gaudium et spes*, n. 76 § 2; cf. n. 42). Mais, dans le même temps, il importe que tous travaillent dans l'intérêt général et pour le bien commun. C'est ainsi que s'exprime aussi le Concile: «La communauté politique et l'Église, quoique à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Elles exercent d'autant plus efficacement ce service pour le bien de tous qu'elles recherchent davantage entre elles une saine coopération» (*Ibid.*, n. 76 § 3).

4. L'application des principes de la Doctrine sociale de l'Église a permis, entre autres, de nouveaux développements dans les relations entre l'Église et l'État en France, jusqu'à parvenir, ces dernières années, à la création d'une instance de dialogue au plus haut niveau, ouvrant la voie d'une part au règlement des questions en suspens ou des difficultés qui peuvent se faire jour dans différents domaines, et, d'autre part, à la réalisation d'un certain nombre de collaborations dans la vie sociale, en vue du bien commun. Ainsi, peuvent se développer des relations confiantes qui permettent de traiter les questions institutionnelles, en ce qui concerne les personnes, les activités et les biens, dans un esprit de coopération et de respect mutuel. Je salue aussi toutes les collaborations qui existent de manière sereine et confiante dans les municipalités, dans les collectivités locales et au sein des régions, grâce à l'attention des élus, du clergé, des fidèles, et des hommes et des femmes de bonne volonté. Je sais l'estime dans laquelle vous tenez les responsables de la Nation et les liens que vous avez avec eux, étant toujours prêts à apporter votre concours à la réflexion, dans les domaines qui engagent l'avenir de l'homme et de la société, et pour un plus grand respect des personnes et de leur dignité. Avec vous, j'encourage les fidèles laïcs dans leur désir de servir leurs frères et sœurs par une participation toujours plus active à la vie publique, car, comme le dit le Concile Vatican II, «la communauté des chrétiens se reconnaît réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire» (Constitution pastorale *Gaudium et spes*, n. 1). En raison de leur statut de citoyens, comme leurs compatriotes, les catholiques de France ont le devoir de participer, selon leurs compétences et dans le respect de leurs convictions, aux différents domaines de la vie publique.

5. Le christianisme a joué et joue encore un rôle important dans la société française, que ce soit dans les domaines politique, philosophique, artistique ou littéraire. L'Église en France compte aussi, au vingtième siècle, de grands pasteurs et de grands théologiens. On peut dire que ce fut une période particulièrement féconde, même pour la vie sociale. Henri de Lubac, Yves Congar, Marie-Dominique Chenu, Jacques et Raïssa Maritain, Emmanuel Mounier, Robert Schuman, Edmond Michelet, Madeleine Delbrêl, Gabriel Rosset, Georges Bernanos, Paul Claudel, François Mauriac, Jean Lacroix, Jean Guittou, Jérôme Lejeune, autant de noms qui ont marqué la pensée et la pratique françaises, et qui demeurent comme des grandes figures reconnues, non seulement de la communauté ecclésiale, mais aussi de la communauté nationale. Ces personnes, ainsi que de nombreux autres catholiques, ont eu une influence décisive sur la vie sociale dans votre pays et, pour certains, dans la construction de l'Europe; tous fondaient leur démarche intellectuelle et leur action sur les principes évangéliques. Parce qu'ils aimaient le Christ, ils aimaient aussi les hommes et ils s'attachaient à les servir. Il appartient aujourd'hui aux catholiques de votre pays de marcher sur la voie de leurs devanciers. On ne peut pas non plus oublier la place importante des valeurs chrétiennes dans la construction de l'Europe et dans la vie des peuples du continent. Le christianisme a en grande partie façonné le visage de l'Europe et il revient aux hommes d'aujourd'hui d'édifier la société européenne sur les valeurs qui ont présidé à sa naissance et qui font partie de sa richesse.

La France ne peut que se réjouir d'avoir en son sein des hommes et des femmes qui puisent dans l'Évangile, dans leur démarche spirituelle et dans leur vie chrétienne, des éléments et des principes anthropologiques promouvant une haute idée de l'homme, principes qui les aident à remplir leur mission de citoyens, à tous les niveaux de la vie sociale, pour servir leurs frères en humanité, pour participer au bien commun, pour répandre la concorde, la paix, la justice, la solidarité et la bonne entente entre tous, en définitive pour apporter avec joie leur pierre à la construction du corps social. À ce propos, il convient que vous preniez soin aujourd'hui de développer toujours davantage la formation des fidèles à la Doctrine sociale de l'Église et à une réflexion philosophique sérieuse, notamment les jeunes qui se préparent à exercer des charges importantes dans des postes de décision au sein de la société; ils auront alors à cœur de faire rayonner les valeurs évangéliques et les fondements anthropologiques sûrs dans les différents domaines de la vie sociale. C'est ainsi que, dans votre pays, l'Église sera au rendez-vous de l'histoire. Les chrétiens sont conscients qu'ils ont une mission à remplir au service de leurs frères, comme le dit un des plus anciens textes de la littérature chrétienne: «Si noble est le poste que Dieu leur a assigné, qu'il ne leur est pas permis de désertier» (*Lettre à Diognète*, VI, 10). Cette mission comporte aussi pour les fidèles un engagement personnel, car elle suppose le témoignage par la parole et par les actes, en vivant les valeurs morales et spirituelles, et en les proposant à leurs concitoyens, dans le respect de la liberté de chacun.

6. La crise des valeurs et le manque d'espérance que l'on constate en France, et plus largement en Occident, font partie de la crise d'identité que traversent les sociétés modernes actuelles; ces dernières ne proposent bien souvent qu'une vie fondée sur le bien-être matériel, qui ne peut indiquer le sens de l'existence, ni donner les valeurs fondamentales pour faire des choix libres et responsables, source de joie et de bonheur. L'Église s'interroge sur une telle situation et souhaite que les valeurs religieuses, morales et spirituelles, qui font partie du patrimoine de la France, qui ont façonné son identité et qui ont forgé des générations de personnes depuis les premiers siècles du christianisme, ne tombent pas dans l'oubli. J'invite donc les fidèles de votre pays, dans la suite de la *Lettre aux catholiques de France* que vous leur avez adressée il y a quelques années, à puiser dans leur vie spirituelle et ecclésiale la force pour participer à la *res publica*, et pour donner un élan nouveau à la vie sociale et une espérance renouvelée aux hommes et aux femmes de notre temps. «On peut penser à bon droit que le destin futur de l'humanité est entre les mains de ceux qui sont en état de donner aux générations à venir des raisons de vivre et d'espérer» (Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, n. 31). Dans cette perspective, des relations et des collaborations confiantes entre l'Église et l'État ne peuvent avoir que des effets positifs pour construire ensemble ce que le Pape Pie XII appelait déjà «la légitime et saine laïcité» [*Allocution à la colonie des Marches à Rome*, 23 mars 1958: *La Documentation catholique* 55 (1958), col. 456], qui ne soit pas, comme je l'évoquais dans l'Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Europa*, «un type de laïcisme idéologique ou de séparation hostile entre les institutions civiles et les confessions religieuses» (n. 117). Ainsi, au lieu de se situer en antagonisme, les forces sociales seront toujours plus au service de l'ensemble de la population qui vit en France. J'ai confiance qu'une telle démarche permettra de faire face aux situations nouvelles de la société française actuelle, en particulier dans le contexte pluriethnique, multiculturel et multiconfessionnel de ces dernières années.

Reconnaître la dimension religieuse des personnes et des composantes de la société française, c'est vouloir associer cette dimension aux autres dimensions de la vie nationale, pour qu'elle apporte son dynamisme propre à l'édification sociale et que les religions n'aient pas tendance à se réfugier dans un sectarisme qui pourrait représenter un danger pour l'État lui-même. La société doit pouvoir admettre que des personnes, dans le respect d'autrui et des lois de la République, puissent faire état de leur appartenance religieuse. Dans le cas contraire, on court toujours le risque d'un repliement identitaire et sectaire, et de la montée de l'intolérance, qui ne peuvent qu'entraver la convivialité et la concorde au sein de la Nation.

En raison de votre mission, vous êtes appelés à intervenir régulièrement dans le débat public sur les grandes questions de société. De même, au nom de leur foi, les chrétiens, personnellement ou en associations, doivent pouvoir prendre la parole publiquement pour exprimer leurs opinions et pour manifester leurs convictions, apportant de ce fait leurs contributions aux débats démocratiques, interpellant l'État et leurs concitoyens sur leurs responsabilités d'hommes et de femmes, notamment dans le domaine des droits fondamentaux de la personne humaine et du respect de sa dignité, du progrès de l'humanité qui ne peut pas être à n'importe quel prix, de la justice et de l'équité, ainsi que de la protection de la planète, autant de domaines qui engagent l'avenir de l'homme et de l'humanité, et la responsabilité de chaque génération. C'est à ce prix que la laïcité, loin d'être le lieu d'un affrontement, est véritablement l'espace pour un dialogue constructif, dans l'esprit des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, auxquelles le peuple de France est fort justement très attaché.

7. Je sais que vous êtes très attentifs à la présence de l'Église dans des lieux où se posent les grandes et redoutables questions du sens de l'existence humaine. Je pense – pour n'en nommer que quelques-uns particulièrement significatifs – au cadre hospitalier où l'assistance spirituelle aux malades et au personnel constitue une aide de premier plan, ainsi qu'au domaine éducatif où il importe d'ouvrir les jeunes à la dimension morale et spirituelle de leur vie, pour leur permettre de développer leur personnalité intégrale. En effet, l'éducation ne peut se limiter à une formation scientifique et technique, mais elle doit prendre en compte tout l'être du jeune. C'est dans cette perspective que travaille l'Enseignement catholique, dont vous êtes responsables dans vos diocèses. Je sais son souci d'être une instance partenaire de la démarche éducative dont les Autorités civiles ont la charge, mais aussi son désir de maintenir dans le corps enseignant et dans son enseignement la spécificité qui lui est propre. Il revient pour sa part à l'État, dans le respect des règles établies, de garantir aussi aux familles qui le souhaitent la possibilité de faire donner à leurs enfants la catéchèse dont ils ont besoin, en prévoyant notamment des horaires convenables pour cela. D'autre part, sans dimension morale, les jeunes ne peuvent qu'être tentés par la violence et par des comportements qui ne sont pas dignes d'eux, comme on le constate régulièrement. À ce propos, je voudrais rendre hommage aux nombreux saints et saintes éducateurs, qui ont marqué l'histoire de vos Églises particulières et de la société en France. Il me plaît de rappeler les deux derniers de vos compatriotes que j'ai eu l'occasion de canoniser, Marcellin Champagnat, qui a largement contribué à l'éducation de la jeunesse dans les campagnes françaises, et Léonie Aviat, qui s'est attaché à venir en aide aux pauvres et qui a créé des écoles pour les jeunes filles en milieu urbain. Je sais que vous prenez soin de former des prêtres, des religieux et des religieuses, et des laïcs, pour qu'ils soient des témoins et des compagnons de leurs frères, attentifs à leurs interrogations et capables de les soutenir dans leur démarche humaine et spirituelle. À ce propos, je salue le travail courageux des enseignants et des éducateurs auprès des jeunes de votre pays, connaissant la délicatesse et l'importance de leur mission.

8. J'ai souhaité que l'année 2005 soit pour toute la communauté ecclésiale une Année de l'Eucharistie. Dans la Lettre apostolique que j'écrivais à ce sujet, je rappelais que «la "culture de l'Eucharistie" promeut une culture du dialogue et donne à cette dernière force et nourriture. On se trompe lorsqu'on pense que la référence publique à la foi peut porter atteinte à la juste autonomie de l'État et des Institutions civiles, ou bien que cela peut même encourager des attitudes d'intolérance» (Lettre apostolique *Mane nobiscum Domine*, n. 26). Je vous invite donc tous, chers Frères dans l'Épiscopat, ainsi que l'ensemble du clergé et des catholiques de France, à puiser dans l'Eucharistie la force pour donner un témoignage renouvelé des authentiques valeurs morales et religieuses, pour poursuivre un dialogue confiant et des collaborations sereines avec tous au sein de la société civile, et pour se mettre au service de tous.

Au terme de cette lettre, je voudrais vous exprimer et exprimer à tous vos compatriotes ma reconnaissance pour ce qui a déjà été accompli dans le domaine social et ma confiance en l'avenir d'une bonne entente entre toutes les composantes de la société française, entente dont vous êtes déjà les témoins. Que tous vos compatriotes

sachent que les membres de la communauté catholique en France souhaitent vivre leur foi au milieu de leurs frères et sœurs, et mettre à la disposition de tous leurs compétences et leurs talents ! Que personne n'ait peur de la démarche religieuse des personnes et des groupes sociaux ! Vécue dans le respect de la saine laïcité, elle ne peut qu'être source de dynamisme et de promotion de l'homme. J'encourage les catholiques français à être présents dans tous les domaines de la société civile, dans les quartiers des grandes villes comme dans la société rurale, dans le monde de l'économie, de la culture, des arts, comme de la politique, dans les œuvres caritatives comme dans le système éducatif, sanitaire et social, avec le souci d'un dialogue serein et respectueux avec tous. Je souhaite que tous les Français travaillent main dans la main à la croissance de la société, afin que tous puissent en bénéficier. Je prie pour le peuple de France; ma pensée va en particulier aux personnes et aux familles touchées par les difficultés économiques et sociales. Qu'une solidarité toujours plus grande puisse s'instaurer pour que nul ne soit laissé à l'écart ! Qu'en cette période, une attention plus grande soit portée aux personnes qui n'ont pas de toit, ni de nourriture !

Je garde en mémoire les différentes visites que j'ai eu la joie d'accomplir sur la terre bien-aimée de France, et notamment mon inoubliable pèlerinage à Lourdes, lieu particulièrement cher aux fidèles de votre pays et plus largement à toutes les personnes qui veulent se confier à Marie. J'ai pu mesurer la profondeur humaine et spirituelle de la démarche d'hommes, de femmes et d'enfants français qui viennent à la grotte de Massabielle, témoignant ainsi du travail pastoral que vous réalisez dans vos diocèses, avec les prêtres, les religieux et religieuses, et les laïcs engagés dans la mission de l'Église.

En vous confiant à l'intercession de Notre-Dame de Lourdes, que nous honorons tout particulièrement en ce jour et qui est vénérée dans de nombreux sanctuaires de votre terre, et de tous les saints de votre pays, je vous accorde, ainsi qu'à tous les fidèles de vos diocèses, une affectueuse Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 11 février 2005.

IOANNES PAULUS II

[00207-03.01] [Texte original: Français]

[B0086-XX.01]
